

L'impôt—Loi

M. Cooper: D'autres questions?

M. Shields: J'espère que cela répond à la question du député.

M. Orlikow: Je n'ai pas entendu la question.

M. Shields: Il est stupide de laisser entendre que c'est le tronçon canadien du gazoduc qui est la cause des retards dans le nord-ouest de l'Alberta et dans le secteur de Peace River car, pour la gouverne du député, la magnifique région de Peace River inclut Dawson Creek et Fort Saint-Jean. C'est cette région qu'on appelle le secteur de Peace River. Les activités y ont diminué non pas à cause du tronçon canadien, mais à cause de la politique énergétique nationale.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour faire apporter une précision au compte rendu. Le député qui vient de parler a fait allusion dans son intervention au processus de pairage qui, si j'en comprends bien la définition au sens politique, signifie que lorsqu'un député ministériel est absent, un député d'un autre parti s'absente lui aussi fort à propos. Il s'agit d'une entente qui intervient de temps à autre entre différents partis à la Chambre des communes.

M. l'Orateur adjoint: Le député aurait-il l'obligeance de dire pourquoi il invoque le Règlement?

M. Anguish: Mon rappel au Règlement a pour but d'apporter une précision au compte rendu. Mon parti ne participe à aucun genre de pairage avec quelque parti politique que ce soit.

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est pas une raison pour invoquer le Règlement.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement pour dire que nous verrons demain s'ils pratiquent le pairage.

M. l'Orateur adjoint: Cela n'a rien d'un rappel au Règlement.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au cours du débat sur le projet de loi concernant le pouvoir d'emprunt, nous avons tellement entendu parler des politiques énergétiques du gouvernement que j'ai décidé de revenir sur les trois aspects de cette politique dont ont déjà traité les autres députés aujourd'hui. Je veux parler de notre autarcie en matière d'énergie, de la canadianisation et enfin du caractère équitable du Programme énergétique national.

Les Canadiens sont aujourd'hui pourvus de quantités suffisantes d'énergie sous toutes ses formes, sauf une. Nous avons suffisamment de houille, d'énergie hydro-électrique, d'uranium et de gaz naturel, ainsi que de diverses ressources renouvelables d'énergie. Le seul domaine énergétique où les Canadiens connaissent des pénuries à l'heure actuelle est celui du pétrole. L'an dernier, le Canada réussissait à répondre à environ 79,5 p. 100 de ses besoins pétroliers. Durant l'année en cours, on prévoit qu'il pourra les satisfaire à 81 p. 100.

La politique gouvernementale en matière de sécurité de l'approvisionnement énergétique et de l'autosuffisance pétrolière se compose de deux grands volets: le programme d'économies et de conversion, et le programme d'approvisionnement. En ce qui concerne les économies, notamment, on espère ramener la consommation industrielle de pétrole au Canada, dans les secteurs autres que le transport, à 10 p. 100 de nos besoins totaux d'énergie et ce, d'ici à 1990. Je suis heureux de

constater que l'industrie canadienne a accompli ces dernières années, et surtout l'année dernière, des progrès considérables sur ce plan. L'objectif de l'autosuffisance pétrolière d'ici à 1990, qui n'est qu'à quelque 19 points du bilan actuel, peut être aussi atteint grâce à des mesures d'économie telles que le programme d'isolation des maisons, qui coûte à l'heure actuelle environ 265 millions de dollars par année. Le montant total dispensé dans le cadre de ce programme frise le demi-million de dollars. L'un des avantages qui en découlent, soit la diminution de la consommation de fuel domestique multiples, est partout évident. Tout aussi évidents sont les avantages multiples sur le plan macroéconomique, puisque notre consommation globale de pétrole au Canada diminue. Une autre réussite d'envergure réside dans un programme d'économies dans l'industrie, un programme coopératif entre les secteurs privé et public...

M. Wilson: Très manifeste dans les projets Alsands et Cold Lake.

M. MacLaren: ... en vue de mettre au point d'autres méthodes pour réduire la consommation de pétrole dans le secteur manufacturier et le secteur tertiaire. Il est évident pour quiconque étudie ce programme qu'il représente une autre formule de collaboration prometteuse entre le gouvernement et le secteur privé, collaboration qui laisse fortement espérer une importante diminution de la consommation de pétrole.

Le troisième domaine d'économies dont je voudrais parler brièvement est celui des transports. En vertu de la loi sur la sécurité énergétique, qui sera présentée à la Chambre dans quelques jours, de nouvelles normes de consommation automobile entreront en vigueur. A long terme, ces normes contribueront à accentuer l'évolution déjà évidente vers une diminution de la consommation d'essence pour les automobiles.

Ces mesures d'économie d'énergie s'appuient sur un éventail de programmes d'incitation à la conversion au gaz qui ont déjà contribué à réduire sensiblement la demande de pétrole. Le Programme canadien de remplacement du pétrole offre des subventions allant jusqu'à \$800 aux propriétaires de maisons qui se convertissent du pétrole, qui est rare, au gaz naturel, à l'électricité ou à d'autres sources d'énergie renouvelables, que nous possédons en abondance, selon la région où habite le bénéficiaire. Depuis six mois que le programme existe, quelque 50 millions de dollars ont été versés à des propriétaires canadiens.

Le programme de remplacement du pétrole dans les services publics apporte aux provinces une aide afin d'élaborer des méthodes moins coûteuses pour la production de l'électricité, en particulier dans l'est du Canada.

Par ailleurs, l'extension du réseau de gazoducs, déjà en voie de réalisation, assurera, d'un bout à l'autre du pays, un meilleur approvisionnement en hydrocarbures. Le Programme énergétique national comporte certaines mesures incitatives en vue de remplacer le pétrole par le gaz naturel. En lui-même, le prix est un stimulant. En effet, le prix du gaz naturel sera maintenu aux deux-tiers du prix intérieur du pétrole. Le gouvernement albertain se propose, quant à lui, d'offrir des subventions pour favoriser l'élargissement du marché du gaz naturel; ces mesures devraient contribuer à accroître la demande en gaz naturel, qui remplacera le pétrole.